



Ville de Fossambault-sur-le-Lac

POLITIQUE MUNICIPALE D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE

ADOPTÉE LE : 10 JANVIER 2012

RÉSOLUTION N° : 14-01-2012

EN VIGUEUR LE : 11 JANVIER 2012

Table des matières

AVANT-PROPOS	1
LA STRATÉGIE QUÉBÉCOISE D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE	1
ÉTAT DE LA SITUATION	2
OBJECTIFS	4
OBJECTIF SPÉCIFIQUE 1 :	5
OBJECTIF SPÉCIFIQUE 2 :	5
OBJECTIF SPÉCIFIQUE 3 :	5
OBJECTIF SPÉCIFIQUE 4 :	5
OBJECTIF SPÉCIFIQUE 5 :	6
SUIVI DE LA POLITIQUE MUNICIPALE D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE	6

AVANT-PROPOS

La présente politique a pour effet de définir le cadre d'intervention quant à l'utilisation de l'eau potable sur notre territoire à l'intérieur du Plan stratégique de développement durable.

À l'automne 2002, le gouvernement du Québec a doté la province d'une Politique de l'eau afin d'assurer la protection de cette ressource, de gérer l'eau dans une perspective de développement durable, et de mieux protéger la santé publique et celle des écosystèmes. Cette politique gouvernementale vise plusieurs objectifs dont, entre autres, une réduction d'au moins 20 % de la consommation moyenne d'eau par personne pour l'ensemble du Québec et ce, sur une période de sept ans. L'atteinte d'une telle réduction de la consommation totale correspondrait à la moyenne de consommation canadienne de 2001 (voir tableau) et pourrait représenter une économie et pour les municipalités, et pour la province:

Volumes d'eau distribués (en litres/personne/jour)			
	2001	2004	2006
À Montréal	1 117	1 259	1 036
Au Québec	777	848	795
Au Québec, sauf Montréal	---	---	696
Au Canada	622	609	591
En Ontario	533	481	491

En acceptant de souscrire à la stratégie énoncée par le gouvernement du Québec en 2011 en regard de l'économie de l'eau potable, nous contribuons à l'atteinte des objectifs d'économie et de réduction des fuites dans notre réseau.

LA STRATÉGIE QUÉBÉCOISE D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE

La stratégie québécoise d'économie d'eau potable implique la participation des organismes municipaux. Elle contient cinq mesures s'adressant aux organismes municipaux et cinq engagements pris par le gouvernement du Québec. Ces mesures s'appliquent à toutes les villes dotées d'un système d'approvisionnement en eau ou d'un réseau de distribution d'eau potable, quel que soit leur taille, leur source d'approvisionnement, l'état de leurs infrastructures et leur production moyenne d'eau potable.

Afin d'obtenir de l'aide financière du gouvernement du Québec, la Ville doit, dès 2011, élaborer sa Politique d'économie de l'eau potable (cf : doc. S.Q.E.E.P. 2011, échéancier p. 28 et précédentes). Les actions à poser pour être admissible à l'aide gouvernementale sont inscrites dans ledit document.

ÉTAT DE LA SITUATION

La Ville de Fossambault-sur-le-Lac a mis en œuvre plusieurs mesures pour améliorer la qualité de son eau potable ainsi que pour diminuer les fuites et la consommation d'eau potable. À cet effet, depuis 1987, et ce jusqu'en 2004 (Annexe 1), la Ville s'est dotée de règlements concernant l'utilisation de l'eau potable dont un historique est joint à l'Annexe 2.

Dès 2002, la Ville de Fossambault-sur-le-Lac a entrepris différentes actions pour améliorer sa source d'approvisionnement en eau potable et ses infrastructures (réseaux + réservoirs). Ainsi, la Ville a modifié sa prise d'eau dans le lac St-Joseph pour s'approvisionner en eau souterraine. Elle a détruit un réservoir qui fuyait pour le remplacer par un nouveau réservoir situé en haut du Mont Boilard et a refait une grande partie de son réseau d'aqueduc (partie du secteur nautique) et tout le secteur Le Plateau. Elle a de plus effectué le bouclage du réseau dans le secteur de l'hôtel de ville et de la rue Beaumont et elle entend procéder à de nouveaux bouclages à la jonction des rues Gingras et Fossambault. L'Annexe 3 résume les actions entreprises entre 2002 et 2011.

Le 5 janvier 2009, la Ville de Fossambault-sur-le-Lac a octroyé un mandat à CIMA+ pour la préparation d'un plan d'intervention pour le renouvellement de son réseau de conduites d'aqueduc et d'égout domestique. En plus de constituer un outil permettant à la Ville de planifier avec efficience ses interventions dans ce domaine, le plan d'intervention est un prérequis demandé par le gouvernement du Québec dans le cas où une municipalité lui sollicite une aide financière destinée à ce type de projet.

Dans la Ville de Fossambault-sur-le-Lac, l'eau potable est distribuée sur son territoire urbanisé par un réseau de conduites faisant près de 24 kilomètres de longueur, d'âge moyen de 26,5 ans et composé principalement de conduites de fonte ductile.

L'état du réseau de conduites d'aqueduc évolue de façon normale par rapport à son âge et à la durée de vie utile théorique de ce type de réseau. Bien que faiblement documenté, le taux de bris du réseau d'aqueduc n'est pas inquiétant. Il est estimé que le réseau d'aqueduc devra être graduellement reconstruit dans le prochain horizon de 45 ans à un coût non indexé de plus de 14 M\$, soit un investissement annuel moyen de près de 330 000 \$.

Les interventions qui ont été mises en priorité sont les suivantes :

- Reconstruction complète du réseau d'égout domestique et d'aqueduc du secteur Le Plateau (rues de la Sablonnière, des Bosquets, du Carrefour, de la Ronde et Belleherbe);
- Reconstruction complète du réseau d'égout domestique et d'aqueduc des rues du Quai, des Catamarans, des Dériveurs, de l'Anse-Bellevue, Germain et Lamothe;
- Bouclage d'aqueduc du secteur de la rue Beaumont;
- Acquisition des réseaux d'aqueduc et d'égout domestique du Domaine de la Rivière-aux-Pins;
- Installation de compteurs d'eau au Domaine Fossambault et à la Plage Lac St-Joseph.

Finalement, afin de faire encore un meilleur usage des informations que la Ville a assemblées par le biais de la présente étude, il lui est suggéré de mettre en place quelques outils simples visant à faciliter d'éventuelles mises à jour de cette étude telles :

- Un registre de bris et réparations sur le réseau d'eau potable
- La numérisation des plans et intégration des plans « tel que construit »

Nous joignons, à l'Annexe 4, des extraits du rapport de la firme CIMA+ concernant le portrait du réseau municipal et le coût de reconstruction du réseau.

Portrait de la consommation d'eau potable

La ville de Fossambault-sur-le-Lac est approvisionnée en eau potable par des puits. Le débit actuel total des pompes se situe entre 800 et 1 200 m³/jour. Deux pompes (puits) fonctionnent quotidiennement à raison de 28,4 litre d'eau/seconde alors que la 3^e pompe (puits) agit à titre de relève. Une 4^e pompe, reliée à un puits de surface, fonctionne à raison de 30 minutes par semaine. Un réservoir d'une capacité de 1 600 m³ a été aménagé sur le Mont Boilard.

La production et la distribution de l'eau potable varient au fil des ans. Les écarts notés sont dus à plusieurs facteurs que nous énumérerons de façon chronologique.

En 2006, l'eau potable traitée par la Ville est pompée à même le lac. La Ville distribue annuellement 176 160 m³, soit une moyenne de 482 m³/jour, pour une population de 1 532 habitants (hab.). Cela égale 0,31462 m³/jour/hab. ou 314,62 litres/jour/hab. Cette production n'égale pas nécessairement la réalité de consommation qui peut fluctuer en raison de l'état du réseau.

En 2007, l'eau potable est pompée à même le lac pour les neuf premiers mois de l'année et dans nos puits (eau souterraine) pour les autres trois mois. Dû à l'installation mécanique qui a tardé au niveau du réservoir et du centre de pompage, la Ville a laissé les pompes en opération 24 h sur 24 h et retourné cette eau dans le canal de dérivation. La distribution annuelle est alors de 220 502 m³, soit une moyenne de 604 m³/jour, pour une population de 1 532 habitants. Cela équivaut à 0,39477 mètres³/jour/hab. ou 394,77 litres/jour/hab. Encore une fois, cette production n'égale pas la consommation par habitant.

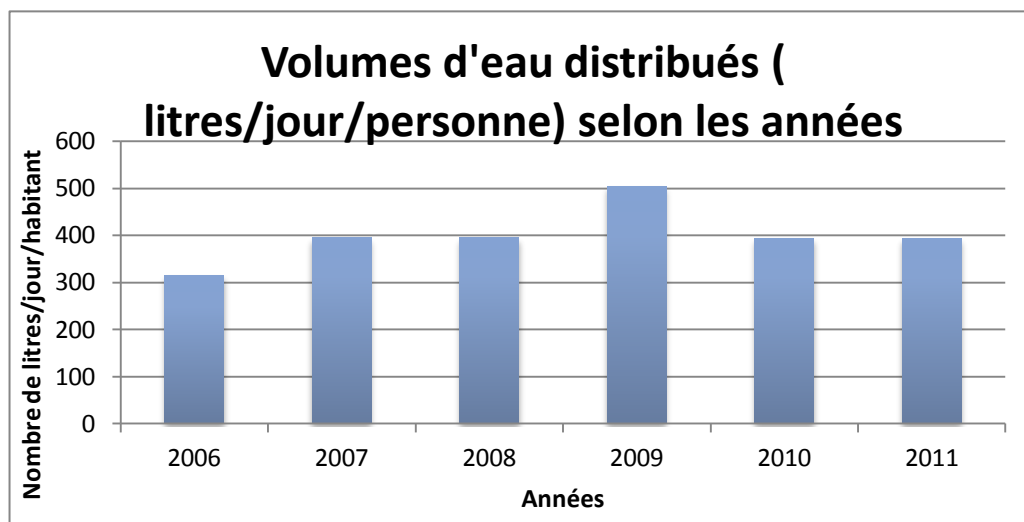
En 2008, la Ville fournit son eau à partir de la nappe souterraine seulement mais continue à produire plus que nécessaire, l'ancien réservoir ayant des fuites et le nouveau réservoir étant en construction. La distribution annuelle est de 221,102 m³, soit une moyenne de 605 m³/jour, pour une population de 1 532 habitants. Cela équivaut à 0,39490 m³/jour/hab. ou 394,90 litres/jour/hab.

En 2009, la distribution annuelle est de 292,332 m³, soit une moyenne de 801 m³/jour, pour une population de 1 593 habitants. Cela équivaut à 0,50282 m³/jour/hab. ou 502,82 litres/jour/hab. La moyenne est élevée suite à de nombreuses fuites trouvées sur des entrées de service de résidences, après l'augmentation de la pression sur le réseau de la ville.

En 2010, un nouveau réservoir est opérationnel et le réseau est en partie rénové. Les investissements et les efforts portent fruits. La distribution annuelle est de 249,884 m³, soit une moyenne de 685 m³/jour, pour une population de 1 741 habitants. Cela équivaut à 0,393452 m³/jour/hab. ou 393,45 litres/jour/hab., donc une nette amélioration.

Au moment d'adopter la présente politique, les données de 2011 ne sont pas disponibles en totalité. Nous prévoyons plus ou moins la même distribution qu'en 2010.

Volumes d'eau distribués (en litres/personne/jour) selon les années					
2006 (litres)	2007 (litres)	2008 (litres)	2009 (litres)	2010 (litres)	2011 (litres)
314,62	394,77	394,90	502,82	393,45	± 393,0



Notre réseau nécessite des rénovations dans certains secteurs, tel que démontré par la firme CIMA+, et un entretien préventif dans les nouveaux secteurs. À cela s'ajoute une saine gestion de l'eau potable par la ville et ses citoyens.

OBJECTIFS

Attendu les efforts déployés par la Ville de Fossambault-sur-le-Lac, et compte tenu que la consommation d'eau est déjà inférieure à la moyenne canadienne exigée pour 2016, sa Politique d'économie de l'eau potable visera les objectifs généraux suivants :

1. Réduire de 10 % la consommation unitaire d'eau potable sur un horizon de 10 ans;
2. Diminuer la consommation lors des périodes de pointe.

Pour assurer l'atteinte de ces derniers, nous précisons ici les objectifs spécifiques qui seront poursuivis ainsi que les actions qui seront mises de l'avant :

OBJECTIF SPÉCIFIQUE 1 :

Informé et impliquer la population dans la conservation d'eau potable

- Action 1.1 Rappel de la réglementation dans le journal « L'Entre-Guillemets » et publication sur le site Internet de la Ville.
- Action 1.2 Transmettre de l'information sur les façons d'économiser l'eau potable.

OBJECTIF SPÉCIFIQUE 2 :

Mettre en place des programmes incitatifs afin de favoriser la diminution de la consommation résidentielle et prévoir un budget pour la réalisation de ceux-ci.

- Action 2.1 Fournir, selon un programme municipal, des appareils économiseurs d'eau. Mise en vente de trousse à faible coût (utilisateur/payeur).
- Action 2.2 Encourager l'utilisation de barils récupérateurs d'eau de pluie (payable par l'utilisateur).
- Action 2.3 Favoriser le maintien du service de collecte de l'eau à la source « L'Eau Vive » sise sur la rue Gingras.
- Action 2.4 À compter de janvier 2012, toute nouvelle construction devra être munie d'un compteur d'eau.

OBJECTIF SPÉCIFIQUE 3 :

Réviser le Règlement 2004-06-8225 concernant l'utilisation de l'eau potable et prendre les dispositions nécessaires à son application

- Action 3.1 Accentuer la surveillance dans l'application de la réglementation :
- Heures d'arrosage;
 - L'hiver : robinets ouverts pour éviter le gel des tuyaux;
 - Lavage du pavage, des autos et bateaux.
- Action 3.2 Effectuer les relevés de consommation pour la production du bilan annuel.
- Action 3.3 Réviser les règlements d'urbanisme pour l'installation d'accessoires (ex. : toilettes à faible débit) lors de la construction ou rénovation de résidences.

OBJECTIF SPÉCIFIQUE 4 :

Maintenir les efforts consentis par la Ville pour la bonne gestion de l'eau potable et sa consommation

- Action 4.1 Inspecter les sections du vieux réseau aux deux ans pour dépister les fuites éventuelles et assurer un entretien préventif de nouveaux réseaux.

- Action 4.2 Faire connaître aux citoyens les plans d'action de la Ville en ce domaine.
- Action 4.3 Assurer un suivi constant des données de consommation enregistrées et détecter les anomalies dans le réseau.
- Action 4.4 Continuer la production d'un bilan annuel de l'usage de l'eau, tel que défini dans la stratégie gouvernementale.
- Action 4.5 Effectuer le bouclage du réseau à la jonction des rues Gingras et Fossambault.
- Action 4.6 Assumer le renouvellement minimal de 1 % du réseau par année.
- Action 4.7 Lors de la construction d'une maison neuve sur un site desservi depuis plus de 20 ans, l'entrée d'eau devra être refaite à neuf.

OBJECTIF SPÉCIFIQUE 5 :

Sensibiliser les commerces et autres regroupements à leur consommation en eau potable en effectuant un suivi grâce aux compteurs d'eau

- Action 5.1 Installer des compteurs d'eau dans les commerces et autres regroupements là où il n'y en a pas.
- Action 5.2 Encourager la diminution de la consommation de l'eau potable par des moyens concrets à définir ultérieurement.

SUIVI DE LA POLITIQUE MUNICIPALE D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE

Une évaluation des objectifs et du plan d'action sera effectuée en 2016. Toutefois, une analyse sera effectuée en 2013 afin d'ajuster les mesures, les objectifs et de cibler les interventions. Suite à cette analyse, un rapport sera transmis à la population afin de leur permettre de constater les résultats des démarches entreprises.